

N°2018-BCA-69

- Membres théoriques :  
5  
- Membres en exercice :  
5  
- Membres présents :  
5  
- Votants :  
5

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**SANGLE DE SAUVETAGE ET SECURITE EN INTERVENTION**

Le 04 juillet 2018, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 5 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

**ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1<sup>er</sup> Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente
- Monsieur Gérard JOUAN, 3<sup>ème</sup> Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

Vu :

- le référentiel « emploi, activité et compétences sapeur-pompier professionnel non-officier »,
- le référentiel « activité et compétences sapeur-pompier volontaire »,
- la délibération du Conseil d'administration n°2015-CA-24 du 27 mai 2015 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau.

\*

\*\*

Suite à l'intervention du Cuba libre en 2016, les intervenants ont fait remonter des difficultés pour extraire les victimes d'un environnement complexe. Une demande de prospection sur du matériel de type sangle de sauvetage a été demandée par le service lors d'un comité technique (Novembre 2016).

De plus, cette réflexion a rappelé que le REAC SPPNO et le RAC de 2013, prévoient dans les compétences des équipiers « la réalisation d'un sauvetage » avec comme savoir associé « le sauvetage de sauveteur ». (*Comp 1-2 et UV 4.2*).

Des essais sur le plateau technique de Tourville la Rivière ont eu lieu le 26 janvier 2017. Une analyse technique de différentes sangles sur des critères de facilité et rapidité d'utilisation, d'ergonomie et de préhension a été menée.

Suite à ces essais, des réflexions ont été menées concomitamment avec les services opérationnels, technique et formation sur l'aspect technique, financier et de formation afin de proposer une mise en œuvre en adéquation avec les réalités du Service.

Les différents tests et réflexions transversales nous amènent à conclure que l'acquisition de sangles de sauvetage suivie d'une formation est l'outil le plus adapté pour répondre à la demande.

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) a construit son plan de réponse avec les services techniques et de formation, afin d'élaborer un plan qui s'échelonne en deux temps :

- 1<sup>er</sup> temps : Réponse à la problématique sauvetage de victime,
  - Dotation collective de 192 sangles de sauvetage soit 2 par engin-pompe.
    - Cout total 1386, 77 € TTC  
(Mousqueton : 862,08 € TTC + sangles : 524, 69 € TTC )
  - Formation de 1h en E-learning, intégrée aux formations actuelle (FMPA de CIS et FAE, FI)
- 2<sup>nd</sup> temps : Formation à la sécurité en intervention (Auto-sauvetage, sauvetage de sauveteurs) et dotation individuelle de sangles de sauvetage.
  - Cout global équipement 20 820 € TTC
  - Plan de formation spécifique sur 3 ans à intégrer dans le programme des FMPA de tronc commun, néanmoins il convient de prendre en compte la formation de formateur (temps de travail SPP et SPV 5 400 € TTC)

Ce plan de réponse permet d'assurer la sécurité des interventions pour du risque courant avec une formation qui s'inscrit dans le tronc commun et s'assoit sur l'armement des engins pompes. Pour des interventions plus complexes impliquant de la longue reconnaissance, des feux en hyper structures ou des interventions à bord des navires, un plan de réponse avec des équipes adaptées doit être réalisé.

Dans le premier temps, une dotation collective permet d'apporter une réponse rapide et adaptée à la problématique d'extraction de victimes. Afin d'assurer une équité dans la sécurité de la victime mais aussi des personnels, la dotation individuelle parait être la plus adaptée.

En effet, individualiser donc avoir sa sangle sur soi en permanence, permet une réponse rapide à la situation rencontrée. Cela permet également d'éviter tout oubli ou perte de matériel d'une garde à l'autre.

\*

\*\*

*Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier et autorisent le président à activer la première phase du plan prédéfini.*

**Le président du conseil d'administration,**



**André GAUTIER**